

# Intervention de Philippe CORDAT, secrétaire régional CGT Centre devant le Palais de Justice de Bourges le 17 février

Mesdames, Messieurs, Chers Amis, Chers  
Camarades,

A l'issue de cinq années de mobilisation, de dizaines d'initiatives, de rassemblements, manifestations dans le département de l'Indre, les Unions Départementales de la CGT, de la CFDT et de FO font aujourd'hui Appel de la décision du TGI de Châteauroux.

Décision unique dans le domaine puisque celui-ci ordonne l'expulsion des organisations syndicales des locaux dans lesquels elles sont hébergées.

Depuis cinq années, en dépit de tous les principes républicains, des recommandations de l'Organisation Internationale du Travail, du Code du Travail, Le Maire de Châteauroux, représentant de l'UMP, ancien Président de la CCI de l'Indre, multiplie les procédures en justice pour abattre le syndicalisme dans ce département sinistré socialement et économiquement.

Ainsi, en réclamant aux organisations syndicales, le paiement d'un loyer dont l'arriéré s'élève à 430 410 €, alors que celles-ci étaient hébergées, à titre gracieux, comme dans pratiquement toutes les Villes Préfecture et Sous Préfecture de France. Le Maire de Châteauroux a voulu faire un exemple pour priver partout les Syndicats de la possibilité d'accueillir les salariés, de les réunir, en leur confisquant leurs locaux et en les frappant à la caisse. Après plusieurs années de procédures, la justice, sur décision du Tribunal de Grande Instance de l'Indre, a accédé à cette demande, sans prendre en compte les propositions des organisations syndicales. Cet acharnement de la Municipalité de Châteauroux a déjà donné des ailes à d'autres. Ici, dans le département du Cher c'est le Maire de La Guerche sur l'Aubois qui lui aussi vient d'informer l'UL de la CGT qu'il faut qu'elle quitte ses locaux en Avril, sans aucune concertation ni proposition de relogement.

Empêcher les organisations syndicales de fonctionner, leur confisquer leurs locaux, les occuper dans d'interminables procédures en

justice, en affaiblissant au passage leurs capacités financières, est devenu un enjeu pour le MEDEF et ses relais de la droite sarkozienne. Face à la montée des luttes revendicatives, des manifestations de salariés, des usagers des services publics, des lycéens et étudiants, des exploitants agricoles, la Droite revancharde et le patronat ressortent les vieilles armes de la répression et de l'intimidation.

Le Chef de l'Etat et son gouvernement recourent à des méthodes en totale contradiction avec les principes républicains et valeurs de la France des Droits de l'Homme et des Citoyens, à l'exemple de ce qu'il s'est produit à Saint-Lô dans la Manche, ou à l'occasion des visites du Chef de l'Etat à Montrichard dans le Loir et Cher, à Orléans dans le Loiret et le 27 janvier à Châteauroux, encadré par tout un dispositif policier pour éviter la rencontre avec celles et ceux qui souffrent des conséquences des politiques libérales conduites dans le pays.

Nous avons vécu, en région Centre, ces visites éclairs des Ministres et du Chef de l'Etat dans les départements, qui donnent lieu à des déploiements de forces de police et à des opérations de quadrillage des territoires **qui montrent bien que les représentants de cette France d'en haut, craignent les rencontres avec le Peuple et qui rappellent une période sombre de l'Histoire de France.**

Pour briser l'action collective, sanctionner celles et ceux qui résistent à la régression sociale, démocratique, se généralisent en lieu et place du dialogue social pourtant promotionné officiellement par le gouvernement, le recours à la force policière, à la répression et aux procédures en justice.

Le droit de grève est l'objet d'une remise en cause sans précédent dans les transports publics, l'Education Nationale, et bien au-delà, dans tous les Secteurs Public ou Privé, pour permettre au patronat d'empêcher demain, les salariés de créer des syndicats dans les entreprises et surtout les empêcher de revendiquer.

Le Gouvernement et le MEDEF veulent encadrer le droit de grève dans les transports. Ils s'opposent déjà depuis longtemps aux grèves des personnels des établissements publics de Santé, en les assignant à leur poste et cela, quels que soient les effectifs présents sous le prétexte d' « *assurer la continuité du Service Public* ».

Quelle hypocrisie quand on sait que quotidiennement des services sont en sous-effectifs sans que les décideurs ne s'en préoccupent, aux risques de la vie des patients et des personnels.

Droits de grève attaqués, présence des syndicats dans les entreprises contestées, libertés de s'exprimer mises en cause qui se caractérisent par des entraves à l'expression syndicale des élu(e)s des CE et des CHSCT...Quasi systématiquement, les actions collectives, rassemblements, grèves, manifestations font l'objet de procédures en justice, de poursuites et de condamnations envers les syndicalistes et acteurs des mobilisations. Ce sont ceux et celles qui agissent pour l'intérêt général qui sont poursuivis pendant que ceux qui pillent les fonds publics saccagent l'emploi, bafouent les législations et détruisent le pays sont protégés par la puissance publique.

C'est parce qu'ils ont peur que les salariés, la jeunesse, les retraités, les chômeurs se mobilisent, se rassemblent dans l'action collective, Tous Ensemble, comme ce 29 Janvier pour les salaires, l'emploi et leurs revendications, que le gouvernement accélère à marche forcée des réformes tous azimuts qui toutes apportent la régression sociale, la régression des droits et des libertés et portent atteinte à la Souveraineté du Peuple et à la Démocratie.

La procédure engagée par la Municipalité de Châteauroux contre le syndicalisme s'inscrit dans cette logique qui vise à bâillonner toutes formes de contestation aux choix de cette société capitaliste à faire taire tout contre pouvoir.

En s'attaquant au syndicalisme, le Maire de Châteauroux s'attaque à la démocratie pour empêcher demain si la justice le suit, dans son entreprise de destruction du droit syndical, au salariés de pouvoir se réunir, s'organiser pour

défendre leurs droits et en conquérir de nouveaux.

Ensemble, les organisations syndicales de l'Indre ont su résister dans l'unité depuis 2003 aux prétentions de Monsieur MAYET et de son équipe. Des centaines de motions ont été adressées à ce Maire qui entend interdire au syndicalisme son droit de cité dans la ville qu'il administre.

A nouveau, pour la seconde fois, nous avons appelé régionalement à les soutenir parce que derrière cette attaque dans l'Indre, c'est tout le syndicalisme, c'est l'ensemble des libertés qui sont menacés dans toute la Région Centre et bien au delà.

Quelle que soit l'issue de cet appel, la mobilisation devra se poursuivre pour résister partout aux attaques pour exiger de nouveaux droits et espaces de démocratie et parce que la CGT n'acceptera pas l'expulsion de la maison des syndicats de Châteauroux.

Elle devra se poursuivre et s'amplifier pour que le syndicalisme puisse continuer dans l'INDRE comme ailleurs, à jouer son rôle, à assumer ses responsabilités en toute indépendance et assurer ses missions d'intérêt général.

Ensemble, tous ensemble, après cette initiative, après le 29 janvier, et la force de cette journée, dès demain, pour appuyer les discussions qui vont s'engager au plan national, organisons des délégations partout pour déposer des cahiers de revendications et pour imposer la présence du syndicalisme dans les entreprises et faire respecter sa liberté d'intervention et d'expression.

La force demeure dans le camp du salariat, c'est à nous de donner de la cohérence aux revendications, du tonus, de l'unité aux mobilisations pour imposer le retour au progrès social, la conquête de nouveaux droits et libertés.